

Permanence P00 / Registre Papier n°	Auteur	RI	Motivations						Incid. Positives		Incidences Négatives						Accompagn ^t		OBSERVATIONS	
			Informations	Communication	Population	Log ^s sociaux	Div. parcellaires	Anticipation	Autre solution	Nouveaux log ^s	Intégration	Rupture	Accroiss ^s popul.	Cadre de vie	Densité constr.	Circulation	Budget	Préserver		Gestion raisonnée
Dossier	AR Santé																			Cf. § 3.4.2 - PPA
Dossier	DRAC / ABF																			Cf. § 3.4.2 - PPA
P01	M ^{mes} GALLAND et GUILLARD	X																		Propriétaires à St-Bernard de la parcelle AE-83 en zone 3AU au Bois-de-Lys ; souhaite des informations sur les incidences de la modification sur sa constructibilité.
P02	M ^{me} MARQUES	X																		Propriétaire en zone UB ; souhaite savoir si la modification aura des incidences pour son terrain.
P03	M. BEYSSAC	X																		Propriétaire en zone UP ; souhaite savoir si la modification aura des incidences pour son terrain. Signale une discordance dans la représentation de la zone boisée de sa propriété.
P04	M ^{me} LATRECHE	X																		Propriétaire en zone UBax ; souhaite savoir si la modification aura des incidences pour son terrain.
P05	M. M. GUYOT															X				Il faut arrêter la consommation d'espace et rentabiliser les équipements existants : augmenter les possibilités de construire sur les zones déjà équipées.
P06	M. et M ^{me} PATIN	X																		Propriétaires de la zone des Bruyères 2 ; souhaitent connaître les incidences de la modification sur ces parcelles et leur droit d'en disposer librement.
P07	M ^{me} R. PEROTTO	X											X	X						Quelle sera la hauteur des constructions, leur proximité de la rue ? Notion de logements groupés ? Trop grande densité et dangerosité du débouché sur av. des Helvétès.

Permanence P00 / Registre Papier n°	Auteur	RI	Motivations						Incid. Positives		Incidences Négatives						Accompagn ^t		OBSERVATIONS		
			Informations	Communication	Population	Log ^t sociaux	Div. parcelaires	Anticipation	Autre solution	Nouveaux log ^t	Intégration	Rupture	Accroiss ^t popul.	Cadre de vie	Densité constr.	Circulation	Budget	Préserver		Gestion raisonnée	Opposés
P08	M ^{me} BAUDOUX	X											X								Propriétaire ch. de la Bruyère ; étonnée de la petite surface des terrains autorisée sur la zone des « Bruyères 2 », située dans le périmètre de protection du Prieuré.
P09/ 25	M ^{me} E. DOY		*	*		*	*		*			*	*	*	*						* Cf. n° 25
P10/ 26	M. A. JACQUET	*																*			* Cf. n° 26
P11	M. FERNANDES								X					X							Propriétaire ch. de la Bruyère ; la commune a besoin de se développer et d'accueillir de nouveaux habitants ; il faut apporter une réponse au besoin de locatif aidé ; mais cela entrainera un accroissement de circulation sur des voiries étroites.
P12/ 28	M. et M ^{me} BECAMEIL	X										X		X					X		Propriétaires av. des Helvètes ; fort accroissement de la population et de la circulation ; détérioration de la quiétude du village ; préalable des travaux d'assainissement ; fermement opposés à l'ouverture à l'urbanisation de la zone de Bois Faguin.
1	Ch ^{brc} Agriculture																				Cf. § 3.4.2 - PPA
2	Préfet AIN																				Cf. § 3.4.2 - PPA
3	Département																				Cf. § 3.4.2 - PPA
4	SCOT																				Cf. § 3.4.2 - PPA

Permanence P00 / Registre Papier n°	Auteur	RI	Motivations						Incid. Positives		Incidences Négatives						Accompagn ^t		OBSERVATIONS	
			Informations	Communication	Population	Log ^t sociaux	Div. parcellaires	Anticipation	Autre solution	Nouveaux log ^t	Intégration	Rupture	Acroiss ^t popul.	Cadre de vie	Densité constr.	Circulation	Budget	Préserver		Gestion raisonnée
5	Ancien Maire					X					X			X	X			X		La programmation du nombre de logements et les divisions de parcelles vont conduire à plus 1.600 habitants sur la commune ; pour les précédents Conseils municipaux la commune ne devait pas dépasser 1500 habitants. La voirie est insuffisante et il n'est pas possible de la modifier, notamment chemin de la Bruyère et chemin de la Prière L'augmentation de la population va nécessiter un agrandissement de l'école et risque de poser des problèmes budgétaires.
6	M. Christophe COTTAREL, vice-président de l'association SPINOSA															X	X			Plusieurs observations ayant principalement trait aux volets paysage et environnement du projet : traitement des eaux pluviales ; plantations en limite parcellaire en essences végétales variées et locales ; gestion différenciée des espaces verts ; éclairage public à variation d'intensité. Accompagner cette « ouverture à l'urbanisation, nécessaire pour les raisons clairement identifiées » de mesures favorisant les espaces naturels.
7	Ancien Adjoint					X					X	X		X	X					Eu égard à la configuration du village, il faut la limiter aux alentours de 1.500 habitants, donc freiner son développement. La suppression du COS et les divisions de parcelles conduisent à la densification et à la « dénaturation »

Permanence P00 / Registre Papier n°	Auteur	RI	Motivations						Incid. Positives		Incidences Négatives						Accompagn ^t		OBSERVATIONS		
			Informations	Communication	Population	Log ^t sociaux	Div. parcelaires	Anticipation	Autre solution	Nouveaux log ^t	Intégration	Rupture	Acroiss ^t popul.	Cadre de vie	Densité constr.	Circulation	Budget	Préserver		Gestion raisonnée	Opposés
																					du village. Les infrastructures devront être adaptées, avec un impact lourd sur les finances de la commune.
8	Anonyme				X							X		X						X	Le village se détériore, avec des constructions nouvelles, des lotissements et des logements sociaux. Le pourcentage de logements sociaux est déjà atteint. Ne voit pas bien l'intérêt du renouvellement de population. Problème de sécurité sur l'avenue . « Complètement contre le projet de modifier le PLU » Les propriétaires de ces terrains sont-ils vendeurs ?
9	M ^{me} Christiane FURTAG	X	X									X									Propriétaire d'un terrain à « Bois Faguin », a appris par des voisins qu'elle était vendeuse, ce qui n'est « absolument pas le cas », et qu'un plan a été établi pour construire 25 logements. Surprise de ne pas avoir été avertie. Saint-Bernard était un petit paradis, depuis quelques années moins attrayant : constructions avec de petites superficies ; essayons de conserver ce type d'endroit où il fait bon vivre, en parfaite harmonie.
10	Luc							X													La modification du PLU est un espoir pour les jeunes Spinoziens qui ont besoin de logements adaptés à leurs finances.
11	Guillaume							X													A du quitter Saint-Bernard car il n'y avait pas de logement adapté au budget de son couple. Merci d'en avoir enfin pris conscience. La modification du PLU est la bienvenue

Permanence P00 / Registre Papier n°	Auteur	RI	Motivations						Incid. Positives		Incidences Négatives						Accompagn ^t		OBSERVATIONS		
			Informations	Communication	Population	Log ^t sociaux	Div. parcellaires	Anticipation	Autre solution	Nouveaux log ^t	Intégration	Rupture	Accroiss ^t popul.	Cadre de vie	Densité constr.	Circulation	Budget	Préserver		Gestion raisonnée	Opposés
12	Catherine				X	X	X		X												Notre village a besoin de jeunesse pour exister. Les enfants Spinoziens voudraient bien accéder à la propriété dans leur village natal. Et les anciens voudraient en trouver de plus petites, mieux adaptées à leurs besoins pour rester au village
13	M. Gérard LEFEBVRE			X	X	X					X	X						X			Le PLU de 2010 devait accompagner une urbanisation douce, mesurée et contrôlée, permettant de lisser les investissements, avec des espaces réservés et des réserves foncières (2AU et 3 AU). Il prévoyait un point d'étape en 2020. Pour la population : prendre les effectifs 2018. L'urbanisation va accroître les effectifs scolaires. Avec 7 logements /an au lieu de 4 initialement prévus, l'objectif de 60 sera atteint en 8,5 ans au lieu de 15. Rétention de terrain ne s'applique pas pour la division parcellaire. Locatif aidé : un minimum de 20 %, mais quel maximum ? % préconisé mais non imposé par le PLH. Le projet remet gravement en cause les objectifs du PLU de 2010, particulièrement en portant atteinte à la réserve foncière.
14	M. Edmond FLACHARD																		X		Propriétaires de deux parcelles situées sur l'ancien hameau de la Bruyère (AH 8 et AH9), en face de la zone « Les Bruyères 2 » ; actuellement classées en zone Na. Demande que ces parcelles, qui constituent des dents creuses, et étaient autrefois construites, soient classées constructibles.

Permanence P00 / Registre Papier n°	Auteur	RI	Motivations						Incid. Positives		Incidences Négatives						Accompagn ^t		OBSERVATIONS	
			Informations	Communication	Population	Log ^t sociaux	Div. parcellaires	Anticipation	Autre solution	Nouveaux log ^t	Intégration	Rupture	Acroiss ^t popul.	Cadre de vie	Densité constr.	Circulation	Budget	Préserver		Gestion raisonnée
15	Philippe							X												La jeune population de Saint-Bernard attend une offre de logements diversifiée et adaptée à ses moyens financiers. Avec cette modification du PLU cette offre devient possible.
16	C ^{té} de Communes																			Cf. § 3.4.2 - PPA
17	M. Michel BONGIRAUD									X	X									Un rapprochement des documents antérieurs (PLU et SCOT de 2010) et des orientations proposées par le projet de modification démontre une totale rupture de ce dernier dans l'évolution urbanistique de la commune : avec les objectifs de développement démographique et résidentiel ; du fait de l'ouverture simultanée des deux zones AU, sans prise en compte de la parcellisation ; par l'absence de maîtrise des effets induits ; par l'absence de maîtrise des déplacements, stationnements,... sécurité ; avec l'innovation urbanistique (densification douce maîtrisée et participation des habitants). Il faut préserver les atouts de bien vivre du village et de qualité environnementale instaurés par les POS et PLU des mandatures précédentes.
18	Gilles				X	X							X	X	X					Etonné de l'ouverture à « la construction » des deux zones AU, alors que l'ancien POS exigeait des surfaces plus importantes. Une majeure partie des parcelles construites sont devenues divisibles, ces divisions devraient largement suffire aux besoins. Les voies de circulation de la commune sont pour la plupart non aménageables, étroites, avec des risques

Permanence P00 / Registre Papier n°	Auteur	RI	Motivations						Incid. Positives		Incidences Négatives						Accompagn ^t		OBSERVATIONS	
			Informations	Communication	Population	Log ^t sociaux	Div. parcelaires	Anticipation	Autre solution	Nouveaux log ^t	Intégration	Rupture	Acroiss ^t popul.	Cadre de vie	Densité constr.	Circulation	Budget	Préserver		Gestion raisonnée
																				d'accident. L'ouverture à la construction de ces deux zones est très largement anticipée, voire risquée pour la commune, tant sur un plan démographique que financier.
19	Antoine							X	X							X		X		Le PLU de 2010 prévoyait une ouverture des zones 2 AU à l'urbanisation en 2020 au plus tard. La décision d'ouverture en 2019 ne change rien aux conséquences pour la commune. Les lotissements précédents, beaucoup plus importants, ont été parfaitement intégrés dans l'espace et la vie communale, apportant de la jeunesse et de la vie. Il est important qu'une nouvelle offre de locatif ou accession aidée à la propriété soit proposée. Il faut préserver la végétation avec des espèces locales de feuillus, et éviter les haies-murs d'espèces difficilement compostables.
20	erreur/sans texte																			Cf. n° 24 / courrier de M ^{me} Rose TRONCY
21	Claire							X												Il est temps à Saint-Bernard que des offres immobilières adaptées à toutes les bourses puissent voir le jour.
22	Anonyme			X			X											X		Habite la commune depuis de nombreuses années. Est contre le projet ; contre les logements sociaux dont le quota est déjà atteint. Le propriétaire n'est pas vendeur ; « la commune va acheter pour revendre constructible » Pourquoi ne pas utiliser le terrain légué par M. Winterstein ?

Permanence P00 / Registre Papier n°	Auteur	RI	Motivations						Incid. Positives		Incidences Négatives						Accompagné		OBSERVATIONS		
			Informations	Communication	Population	Log ^t sociaux	Div. parcellaires	Anticipation	Autre solution	Nouveaux log ^t	Intégration	Rupture	Acroiss ^t popul.	Cadre de vie	Densité constr.	Circulation	Budget	Préserver		Gestion raisonnée	Opposés
23	Une Spinosienne attentive							X	X				X	X							N'a trouvé nulle part dans le document d'enquête la mention d'un projet locatif. C'est dommage : besoin pour répondre à la demande des jeunes ; apport d'enfants ; renouvellement ; maintien de l'école. Opposée à la densité de logements à la Bruyère : augmentation de la circulation, sécurité sur le chemin de la Bruyère.
24	M ^{me} Rose TRONCY			X										X	X	X					Pourquoi ne pas avoir attendu les résultats du recensement 2018 ? Rénovation de l'habitat ancien offre d'autres possibilités. Il y a une bonne natalité dans la commune. Augmentation trop rapide de la population = accroissement de la circulation, routes étroites, stationnement, école, cantine. Capacité à y faire face ; quel impact sur le budget de la commune ? Divisions parcellaires = disparition de boisements, minéralisation des sols, fragilisation de la biodiversité, barrières à la circulation de la faune. Préserver cadre de vie, patrimoine, environnement : les aspects paysagers et la biodiversité, plantations d'essences locales, trames vertes et bleues, éclairage adapté
25	M ^{me} Evelyne DOY		X	X		X	X		X			X	X	X	X						Défaut de débat et d'information ; pourquoi ne pas attendre les résultats du recensement 2018, avoir anticipé sur l'échéance de 2020 ? Absence de rétention foncière ; pourquoi dilapider la réserve foncière ? Concentration d'une nouvelle population sur de petites

Permanence P00 / Registre Papier n°	Auteur	RI	Motivations						Incid. Positives		Incidences Négatives						Accompagn ^t		OBSERVATIONS	
			Informations	Communication	Population	Log ^t sociaux	Div. parcellaires	Anticipation	Autre solution	Nouveaux log ^t	Intégration	Rupture	Acroiss ^t popul.	Cadre de vie	Densité constr.	Circulation	Budget	Préserver		Gestion raisonnée
																				surfaces ; détérioration du cadre de vie ; augmentation de la circulation sur des voies étroites. « passer les Bruyères 2 en zone 1AU n'est pas aberrant » Nécessité d'adapter les infrastructures et les équipements = incidences sur le budget de la commune ?
26	André JACQUET	X																X		Propriétaire (avec sœur et neveux) sur la zone de Bois Faguin ; a participé à une réunion le 24/06/2017 avec le maire ; attend des précisions. Ne souhaite pas vendre et demande le maintien des terrains en zone 2AU.
27	Mélanie							X												La modification du PLU offre des opportunités d'installation pour de nouvelles jeunes familles. Cette ouverture me permettrait de revenir m'installer dans mon village.
28	M. et M ^{me} BECMEIL																	*		S'opposent au projet de construction futur sur les terrains de Bois Faguin. - * Cf. P-12